



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 06.05.2020

Numéro de publication: SR01-0000002509

Canton: VD

Entité de publication:

Kasser Schlosser avocats, Avenue de la Gare 5, 1003 Lausanne

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Hartlake SA avec Faustus Holdings SA

1. Publication

Organisation transférante:

Hartlake SA
CHE-110.366.845
c/o: Continental Capital Markets SA
Avenue Reverdil 8
1260 Nyon

Organisation reprenante:

Faustus Holdings SA
CHE-474.529.583
Avenue Reverdil 8
1260 Nyon

Publication de la fusion dans la FOSC: 07.04.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

07.07.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Kasser Schlosser avocats
Avenue de la Gare 5
1003 Lausanne